



KPMG S.A.
Technopole Hélioparc
4 boulevard Lucien Favre
64052 Pau Cedex

Deloitte.

Deloitte & Associés

6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

ARVERNE GROUP

**Rapport complémentaire des commissaires aux comptes
sur la Première Augmentation de Capital Initiale
avec suppression du droit préférentiel de souscription**

Réunion du Conseil d'Administration du 14 septembre 2023

ARVERNE GROUP

2, avenue du Président Pierre Angot
64000 Pau

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Deloitte & Associés
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Une entité du réseau Deloitte

Société par actions simplifiée
Siège social :
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
Capital social : 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Technopole Hélioparc
4 boulevard Lucien Favre
64052 Pau Cedex



Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

ARVERNE GROUP

2, avenue du Président Pierre Angot
64000 Pau

Rapport complémentaire des commissaires aux comptes sur la Première Augmentation de Capital Initiale avec suppression du droit préférentiel de souscription

Réunion du Conseil d'Administration du 14 septembre 2023

Aux actionnaires de la société ARVERNE GROUP,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article R. 225-116 du code de commerce, nous vous présentons un rapport complémentaire à notre rapport du 22 août 2023 sur l'augmentation du capital par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription (la « Première Augmentation de Capital Initiale »), autorisée par votre Assemblée Générale Mixte du 14 septembre 2023 dans ses 26^{ème} à 36^{ème} résolutions.

Cette Assemblée avait délégué à votre Conseil d'Administration la compétence pour décider d'une telle opération dans un délai de 18 mois et pour un montant nominal maximum de 64.121,50 euros.

Faisant usage de cette délégation, votre Conseil d'Administration a décidé dans sa séance du 14 septembre 2023 de procéder à une augmentation du capital de 64.121,50 euros, par l'émission de 6.412.150 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune et assortie d'une prime d'émission unitaire de 9,99 euros, soit un prix de souscription total de 64.121.500 euros, réservée aux bénéficiaires suivants :

- ADEME Investissement	3.000.000 actions ordinaires,
- Crédit Mutuel Equity SCR	1.500.000 actions ordinaires,
- Union Chimique	1.000.000 actions ordinaires,
- Goldman Sachs Bank Europe SE	367.150 actions ordinaires,
- Herrenknecht AG	200.000 actions ordinaires,
- Groupe Idec Invest Innovation S.A.S.	100.000 actions ordinaires,
- Sicav Marignan	100.000 actions ordinaires,
- Seb Alliance	100.000 actions ordinaires,
- Estimo S.A.	25.000 actions ordinaires,
- Société Civile de l'Ermitage Saint-Joseph	20.000 actions ordinaires.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport complémentaire conformément aux articles R. 225-115 et R. 225-116 ainsi qu'à l'article R. 22-10-31 du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées d'une situation financière intermédiaire, sur la suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont notamment consisté à vérifier :

- la sincérité des informations chiffrées tirées de la situation financière intermédiaire de la société établie sous la responsabilité du Conseil d'Administration au 30 juin 2023, selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que les derniers comptes annuels. Cette situation financière intermédiaire a fait l'objet de notre part de travaux consistant à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers, à vérifier qu'elle a été établie selon les mêmes principes comptables et les mêmes méthodes d'évaluation et de présentation que ceux retenus pour l'élaboration des derniers comptes annuels et à mettre en œuvre des procédures analytiques ;
- la conformité des modalités de l'opération au regard de la délégation donnée par l'Assemblée Générale ;
- les informations données dans le rapport complémentaire du Conseil d'Administration sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission et son montant définitif.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité des informations chiffrées tirées de cette situation financière intermédiaire et données dans le rapport complémentaire du Conseil d'Administration établi le 25 janvier 2024 ;
- la conformité des modalités de l'opération au regard de la délégation donnée par Assemblée Générale Mixte du 14 septembre 2023 et des indications fournies aux actionnaires ;
- le choix des éléments de calcul du prix d'émission et son montant ;
- la présentation de l'incidence de l'émission sur la situation des titulaires de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital, appréciée par rapport aux capitaux propres, et sur la valeur boursière de l'action ;
- la suppression du droit préférentiel de souscription sur laquelle vous vous êtes précédemment prononcés.

Pau, le 9 février 2024

KPMG S.A.



Nicolas Castagnet
Associé

Paris-La Défense, le 9 février 2024

Deloitte & Associés



François Buzy
Associé